

Notre lycée est habilité à recevoir la part Hors-Quota destinée aux établissements d'enseignement soit 13% des 0.68% de la masse salariale 2020 (décret n°2019 – 1491 du 27-12-2019).

UAI : 0590185F – LYCÉE POLYVALENT JEAN MOULIN

Vos précédents soutiens nous ont permis entre autres de développer un **espace d'innovation partagée**. L'an dernier, nous avons par exemple collaboré avec une start-up lilloise afin d'aider les commerçants de la métropole dans leurs projets de digitalisation (**Click and Collect**).

Soutenir le Lycée Polyvalent Jean Moulin, c'est accroître la relation entre les entreprises et les étudiants pour un partage mutuel de nos compétences.

Vous pouvez donc attribuer le versement des 13% de votre taxe d'apprentissage au Lycée Polyvalent Jean Moulin de Roubaix, dès maintenant et ce jusqu'au 31 mai 2022

Entreprise

Raison sociale :

N° SIRET :

Activité principale :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél :

Adresse mail :

Versement à adresser à :

Pour nous permettre de suivre votre contribution, merci de bien vouloir retourner ce bordereau complété par mail à Madame Patricia LECLERCQ : intendant.0590185f@ac-lille.fr.

Vous pouvez également nous contacter par téléphone au **03.20.81.99.20** pour tout renseignement complémentaire.

NOM/Prénom : LECLERCQ Patricia

Fonction : Agent Comptable

Email : intendant.0590185f@ac-lille.fr

Tél : 03.20.81.99.20

Modalité de versement :

Comment calculer votre versement : Masse salariale 2019x0,68% x13%

Montant du solde de votre taxe d'apprentissage en notre faveur :

À réception de votre règlement, un reçu libératoire vous sera transmis (Article R.6241-20)

Votre mode de paiement :

Chèque à libeller à l'ordre de « Agent Comptable du Lycée Jean Moulin de Roubaix »

Virement en date du

Mentionner « Raison Sociale » +TA2021 dans le libellé du virement.

Lycée polyvalent Jean Moulin de Roubaix	
IBAN	FR76 1007 1590 0000 0010 1802 653
BIC	TRPUFRP1

Date :

Cachet de l'entreprise :